



COMPTE RENDU CTL DU 11/10/2021

Nous avons lu la déclaration liminaire intersyndicale que vous trouverez ci-jointe. L'intersyndical attendait une réponse concernant la prime de restructuration promise aux collègues du SIE d'Arpajon. La Direction Générale donne le champ libre à la direction qui souhaite donner satisfaction aux agents (prime de 5000 euros). Le CSRH validera les demandes. Pour toutes demandes ultérieures de PRS n'hésitez pas à faire une demande écrite à la direction service RH.

Le DDFiP a rappelé qu'un projet de protocole d'accord relatif à la reconnaissance de l'engagement des personnels était en négociation à la DG. Vos représentants FO DGFIP91 reviendront vers vous dès qu'ils auront plus d'informations.

En réponse à notre déclaration liminaire Monsieur Dufresnoy a rappelé que 75% des effectifs des services de publicité foncière seront supprimés à l'horizon 2026. Cependant tous les agents pourront rester dans le département. Ils occuperont les postes vacants ou seront affectés ALD.

Nous avons interrogé la direction sur le nombre de contractuels dans le département. Il y en avait 5 en 2020 et une quinzaine en 2021.

Les points 1 et 2 à l'ordre du jour portent sur les fusions de SIE : d'Evry et Corbeil au 01/09/2022, et de Palaiseau et Massy au 01/01/2022.

Le problème des parkings se pose sur les 2 sites. La direction s'est rapprochée des élus des communes de Massy et Corbeil... Aucune solution n'est apportée... Nous avons rappelé notre opposition aux fusions de SIE.

Le nouveau périmètre des PCE sera évoqué lors d'un prochain CTL.

La fusion de Palaiseau à Massy sera décalée d'une quinzaine de jours le temps des travaux.

Les points 3 et 4 portent sur la spécialisation de Ste Geneviève et de Chilly-Mazarin au 01/01/2022. La direction va se rapprocher des agents concernés par les restructurations. La trésorerie de Chilly-Mazarin atteint ainsi une taille critique.

Vos élus Fo DGFIP 91 ont rappelé leur opposition aux spécialisations de trésorerie qui aura pour conséquence la fermeture de ces structures.

Les points 5, 6 et 7 abordent les créations des SGC de Longjumeau et Yerres ainsi que la création du CDL de Yerres. Vos élus FO DGFIP 91 ont rappelé leur opposition aux créations de SGC réduisant l'offre de service aux collectivités.

Le point 8 porte sur les 3 caisses résiduelles du département à partir du 01/10/2021. Les caisses sont à la Paierie Départementale, au SGC de Palaiseau et à la trésorerie d'Etampes. Les huissiers des finances peuvent et doivent continuer à déposer les espèces dans les caisses résiduelles. Ils seront de plus équipés prochainement d'un lecteur de carte bancaire portable.

Vos élus FO DGFIP 91 ont voté contre la suppression des caisses, externalisation de nos missions vers les buralistes et La Banque Postale.

Le point 9 : Analyse de l'observatoire interne 2020.

Le point 10 : Déménagement du SPF de Massy dans les locaux libérés par la trésorerie SPL. Un nettoyage complet des locaux sera réalisé avant l'installation.

questions diverses :

Vos représentants FO DGFIP91 ont interrogé la direction sur l'utilisation des boîtes vocales dans les sip. La direction a répondu que dans le cadre des engagements services publics+ le taux de décroché était une priorité nationale.

Concernant la prise en charge de la complémentaire santé la Direction va communiquer prochainement sur le sujet.

Vos élus en CTL

Carine Dormy, Emmanuel Bodin, Hervé Langlais, Sabine Triquenaux